

**Procès-verbal  
du Conseil  
d'administration  
de l'Établissement public  
du musée du Louvre**

**Séance  
du 13 novembre 2015**

# Les membres du conseil d'administration du musée du Louvre

Vendredi 13 novembre 2015

Salle du Conseil

## Liste d'émargement des membres du Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre (19 membres votants) Vendredi 13 novembre 2015

Jean-Luc MARTINEZ, Président-directeur

TITULAIRES	Signature	REPRESENTANTS ou SUPPLEANTS	Signature
------------	-----------	-----------------------------	-----------

### 1 - REPRESENTANT DE L'ETAT

<b>Denis MORIN</b> Directeur du Budget au ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat	Excusé	<b>Philippe LONNE</b> Sous-directeur de la 8ème sous-direction du budget	
<b>Christopher MILES</b> Secrétaire Général au ministère de la Culture et de la Communication			
<b>Vincent BERJOT</b> Directeur général des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication			
<b>Marie-Christine LABOURDETTE</b> Directrice chargée des Musées au ministère de la Culture et de la Communication	Excusée	<b>Blandine CHAVANNE</b> Sous-directrice de la politique des musées	

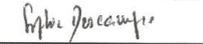
### 2 - ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES

<b>Jean-Paul CLUZEL</b> Président	Excusé		
--------------------------------------	--------	--	--

### 3 - PERSONNALITES

<b>Véronique CAYLA</b> Présidente d'ARTE GEIE	
<b>Pierre BERGE</b> Président de la Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent	Excusé
<b>Karine SETTON-JOURNO</b> Mécène	
<b>Catherine VIRLOUVET</b> Directrice de l'Ecole française de Rome	
<b>Véronique WEILL</b> Directrice du groupe AXA	
<b>Maitre Antoine TCHEKHOFF</b> Avocat associé	
<b>Françoise BENHAMOU</b> Professeur des Universités	

### 4 - REPRESENTANTS DES CONSERVATEURS

<b>Sophie DESCAMPS</b> Conservateur du Patrimoine		<b>Violaine JEAMMET</b> Conservateur du Patrimoine	
<b>Anne DION</b> Conservateur du Patrimoine		<b>Pierre-Yves LE-POGAM</b> Conservateur du Patrimoine	
<b>Christophe BARBOTIN</b> Conservateur du Patrimoine	Excusé	<b>Marie-Pierre SALE</b> Conservateur du Patrimoine	

### 5 - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

<b>Monsieur Xavier FEMEL</b> Représentant du personnel (CGT)		<b>Virginie GERARD</b>	
<b>Alexandra KARDIANOU-MICHEL</b> Représentant du personnel (CGT)		<b>Gary GUILLAUD</b>	
<b>Pierre ZINENBERG</b> Représentant du personnel (Sud Culture)		<b>Bibata OUEDRAOGO</b>	

### 6 - INVITES AVEC VOIX CONSULTATIVES

<b>Karim MOUTTALIB</b> Administrateur général			
<b>Laurent FLEURIOT</b> Contrôleur budgétaire et comptable ministériel	Excusé	<b>Thierry PELLE</b> Contrôleur budgétaire et comptable ministériel	
<b>Jean-Fernand AMAR</b> Agent comptable			

## **Les membres du conseil d'administration du musée du Louvre**

Vendredi 13 novembre 2015

Salle du Conseil

### **Membres présents :**

Jean-Luc MARTINEZ, Président-directeur du musée du Louvre

### **Représentants de l'État**

Blandine CHAVANNE, sous-directrice de la politique des musées à la direction générale des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication

Vincent BERJOT, directeur général des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication

Christophe MILES, secrétaire général au ministère de la Culture et de la Communication

Philippe LONNÉ, Sous-directeur de la 8<sup>ème</sup> sous-direction du budget, au ministère des Finances et des Comptes publics

### **Personnalités (choisies en raison de leur compétence et de leur fonction)**

Véronique WEILL, membre du comité de direction du groupe AXA, directrice des opérations du groupe AXA

Catherine VIRLOUVET, directrice de l'école française de Rome

Karine SETTON-JOURNO, mécène

Véronique CAYLA, présidente d'ARTE GEIE

### **Personnalités (choisies en raison de leur connaissance des publics des musées nationaux)**

Maître Antoine TCHEKHOFF, avocat associé

Françoise BENHAMOU, professeur des Universités

### **Représentants des conservateurs**

Sophie DESCAMPS (*titulaire*), conservateur du Patrimoine

Agnès DION (*titulaire*), conservateur du Patrimoine

Marie-Pierre SALÉ, conservateur du patrimoine

### **Représentants du Personnel**

Xavier FEMEL (*titulaire*), représentant du personnel (CGT)

Pierre ZINENBERG (*titulaire*), représentant du personnel (Sud Culture)

Alexandra KARDIANOU-MICHEL, représentant du personnel (CGT)

### **Invités avec voix consultatives**

Karim MOUTTALIB, administrateur général du musée du Louvre

Valérie FOREY, administratrice générale adjointe

Pascal PERRAULT, directeur financier, juridique et des moyens du musée du Louvre

Jean-Fernand AMAR, agent comptable du musée du Louvre

Thierry PELLE, contrôleur budgétaire

### **Personnalités excusées**

Jean-Paul CLUZEL, président de l'établissement public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées

### **Personnalités excusées ayant donné pouvoir**

Pierre BERGÉ, président de la Fondation Pierre Bergé – Yves Saint-Laurent

La séance est ouverte à 9h36

## **Introduction**

Jean-Luc MARTINEZ ouvre la séance du Conseil d'administration (CA) et annonce la nomination de M. Karim MOUTTALIB et de Mme Valérie FOREY, aux postes d'administrateur général et d'administratrice générale adjointe.

Il évoque la situation du monde des musées en général et du Louvre en particulier qui traversent une période complexe en raison de la situation géopolitique au Proche-Orient. Dans ce contexte, le président de la République a confié au Louvre la rédaction d'un rapport de préconisations visant à la protection du patrimoine en zone de conflit armé. Il a remis ce rapport le lundi 9 novembre. Celui-ci fera l'objet d'une restitution à l'UNESCO lors de la troisième semaine de novembre. De retour de Bagdad où il a travaillé avec ses homologues irakiens, il rappelle le rôle des patrimoines et des musées dans la constitution d'une citoyenneté, la création du lien social et la construction de l'avenir des sociétés. Ainsi, le musée du Louvre, avec ses départements des Antiquités orientales et des Arts de l'Islam, souhaite s'inscrire dans une action forte et durable pour répondre à ceux qui veulent détruire la mémoire des peuples.

En ce qui concerne le projet Pyramide, celui-ci se trouve aujourd'hui dans sa phase la plus complexe. L'amélioration tant souhaitée de l'accueil est en cours et sera effective au deuxième trimestre 2016. Les signes que le musée bascule enfin dans le XXI<sup>e</sup> siècle sont visibles à travers la nouvelle salle ouverte à l'assistance du public qui permet au personnel d'accueillir les visiteurs en situation particulière dans les meilleures conditions ou encore la nouvelle bagagerie inaugurée au début du mois de septembre. Il reconnaît cependant qu'avec les travaux en cours, l'entrée au Louvre est actuellement dégradée.

Le 12 octobre 2015, en présence de Mme la ministre, Fleur PELLERIN, le Louvre a inauguré la Petite Galerie, cœur de son action en faveur de l'éducation artistique. Cet événement a remporté un vif succès. Avec ce programme, il souhaite reconquérir le public francilien et le public familial. Le Louvre est certes un grand musée qui attire un grand nombre de visiteurs étrangers mais l'établissement doit se soucier de la fréquentation du public français, et notamment de proximité. Il rappelle que le credo du Louvre est à la fois l'excellence des expositions et l'ouverture de ces dernières au grand public.

Les salles consacrées à la peinture française des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ont été rouvertes après complète rénovation. En conformité avec le plan de médiation déjà présenté aux membres du conseil, la médiation de ces salles sera bilingue ou trilingue.

Le Président-directeur estime que l'ensemble des mesures évoquées montre que le musée du Louvre progresse et construit son avenir. Dans une optique analogue, les deux projets phare que le musée soutient – le Louvre-Lens et le Louvre-Abu Dhabi – montrent également des avancées significatives. Le troisième anniversaire du Louvre-Lens sera fêté le 4 décembre prochain après avoir accueilli deux millions de visiteurs. Une exposition consacrée à la fête galante y sera organisée. En 2016, après l'exposition Vigée Le Brun du Grand Palais et l'exposition Fragonard du musée du Luxembourg, le Louvre développera une programmation autour du XVIII<sup>e</sup> siècle liée à la rénovation des salles évoquée plus haut et à celle des salles de sculptures françaises en cours.

Les partenaires émiriens du Louvre-Abu Dhabi, quant à eux, ont procédé à une modification de leur structuration administrative en nommant un nouveau *chairman* : M. Mohammed KHALIFA AL MUBARAK. Ce dernier s'est rendu à Paris afin d'y rencontrer Fleur PELLERIN ainsi que l'ensemble des partenaires de l'agence France-Muséums et les directeurs et présidents des établissements des 13 institutions françaises prêteuses d'œuvres. Il a également rencontré ce nouveau *chairman* dont la tâche est d'achever le projet Louvre-Abu Dhabi et d'ouvrir l'établissement au public avant la fin de l'année 2016. La construction du bâtiment, débutée en janvier 2013, est largement avancée. Les travaux devaient initialement durer 30 mois. Les 36 ou 42 mois qui seront probablement nécessaires à l'achèvement des travaux ne masquent pas le fait que le chantier s'effectue dans des temps record. Le dôme est achevé et a rempli avec succès ses objectifs qui consistent à créer une zone de pénombre et de fraîcheur. Le Président-directeur qui l'a visité en septembre 2015, salue la beauté du lieu, qui donne l'impression de se trouver sous une voûte étoilée ou une palmeraie. Le nouveau

chairman a également pour tâche d'ouvrir le musée national Sheikh Zayed en 2018, dédié au fondateur des Emirats Arabes Unis, pour le centième anniversaire de sa naissance.

Par ailleurs, le Louvre a prolongé sa collaboration avec le musée du Bardo. La deuxième phase des travaux auxquels le Louvre participe a été inaugurée. Il s'agit d'un geste fort en faveur de son développement.

Jean-Luc MARTINEZ salue également le partenariat fidèle qui lie le Louvre au Japon. A ce titre, l'exposition « peinture de genre » qui vient de s'achever a accueilli 1,6 million de visiteurs. Le Président-directeur souligne que le rôle du musée du Louvre est de se porter au devant du public japonais qui, depuis les années 1950, demeure le plus fidèle de ses publics. Il rappelle que la majorité des Japonais ont vu des œuvres du Louvre non en France mais au Japon.

Le musée vit également une saison particulièrement espagnole, conséquence heureuse d'un partenariat avec les musées espagnols qui ont permis l'exposition exceptionnelle au Louvre d'œuvres de Vélasquez et favorisé un certain nombre de collaborations. Ainsi, l'exposition « animaux et pharaons », après avoir connu un véritable succès à Lens, se trouve actuellement à Barcelone, après un passage à Madrid. En outre, le Louvre prépare également une exposition en Espagne consacrée aux cartons de Charles Le Brun. Enfin, s'ouvre le 23 novembre prochain la grande exposition madrilène consacrée à Ingres, fruit, là encore, d'échanges avec les musées espagnols.

Pour sa part, l'Italie, partenaire privilégié du Louvre, verra prochainement, à Cortone, une exposition consacrée à l'écriture étrusque, fruit d'un partenariat avec le musée de l'Académie étrusque.

Enfin, l'opération « tous mécènes » a récemment été lancée. Elle est désormais un rendez-vous traditionnel, permettant à la fois de parler autrement des œuvres et d'en acquérir des représentations d'exception. Cette année, l'acquisition visée sera *L'Amour essayant une de ses flèches* de Jacques Saly. Jean-Luc MARTINEZ souligne que ce projet d'acquisition d'un chef-d'œuvre de la sculpture française entre en cohérence avec la programmation culturelle du musée. Il en coûtera 5,5 millions d'euros pour le faire entrer dans les collections publiques françaises.

Par ailleurs, le Louvre a développé une nouvelle façon de coordonner la recherche. Le nouveau plan de la recherche a été élaboré par une nouvelle institution interne – la Commission interne de Programmation de la recherche – à laquelle participent les directeurs de département mais également la Direction de la recherche et des collections (DRC), la Direction de la médiation de la programmation culturelle (DMPC) et la Direction des relations extérieures (DRE). Après un premier plan de la recherche pour les années 2010 – 2015, le Louvre a construit un programme pour les années 2016 – 2020 puis l'a soumis à son Conseil scientifique dont les membres ont été entièrement renouvelés. Ce dernier sera davantage institutionnel et comptera des représentants des ministères de la Culture et de la Recherche mais aussi du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Ce plan de recherche est le fruit d'un travail considérable fourni par les conservations qui émanent des projets de recherche en interne, coordonnés par la nouvelle direction de la recherche. Trois axes de recherche ont été déterminés en matière d'étude muséale, d'étude des collections et d'étude des matériaux et des techniques qui font l'objet d'une présentation transversale puis par disciplines. Jean-Luc MARTINEZ réaffirme que le Louvre effectue ses travaux de recherche différemment des instituts et universités partenaires, en s'enracinant dans la réalité des collections du musée. Cette démarche est également l'occasion pour le Louvre de remplir sa mission pédagogique à travers les études muséales. Le document dont il est question a fait l'objet d'une année de travail et a été validé par le Conseil scientifique du Louvre. Il permettra de rendre visible la place de la recherche au sein du musée, une place qui sera également illustrée par la création en 2016 du centre de recherche Vivant-Denon, abrité Porte des Arts.

Pierre ZINENBERG intervient pour témoigner de la dégradation du dialogue social au sein du musée du Louvre. Il espère que la situation s'améliorera et rappelle que le dialogue ne se déroule pas uniquement pendant les instances mais également tout au long de l'année. Il exprime le souhait des représentants du personnel de voir renouer le dialogue social. Ceux-ci attendent la réaction de la direction du musée sur ce point. Pierre ZINENBERG se dit inquiet et rappelle que ce fait avait déjà été mentionné lors du dernier Comité technique (CT).

Jean-Luc MARTINEZ se dit attentif aux remarques formulées par Pierre ZINENBERG. Il acquiesce à la nécessité d'un dialogue social de qualité au sein du musée. Il se dit prêt à recevoir les représentants du personnel et rappelle que, signe de cette ouverture, le nouvel administrateur général, Karim MOUTTALIB, a déjà reçu plusieurs fois les organisations syndicales. Il donne rendez-vous pour débattre de ces questions au prochain CT, le lundi 16 novembre.

Enfin, il fait état de la nécessité d'ajouter en urgence à l'ordre du jour de la réunion deux délibérations, se rapportant au fonds de dotation, qui interviendront en points 15 et 16 de l'ordre du jour modifié. Il excuse par ailleurs l'absence Pierre BERGÉ qui lui a donné pouvoir.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2015**

Jean-Luc MARTINEZ demande si des commentaires doivent être apportés au Procès-verbal (PV) de la séance du 26 juin 2015.

Pierre ZINENBERG signale qu'il a contacté le secrétariat du Président-directeur le 12 novembre à propos la mention suivante, page 8 : « le Louvre a fait l'achat de logements pour ses agents ». Il précise qu'il s'agit en fait de « réservation de logements » et demande la modification due ce point.

Jean-Luc MARTINEZ agrée la proposition de correction de Pierre ZINENBERG. Il rappelle que le musée du Louvre consacre un budget – en augmentation considérable notamment en 2013 et en 2014 – de près de 500 000 euros à la réservation de logements sociaux proposés aux agents de l'établissement.

Pierre ZINENBERG rappelle que l'achat de logements sociaux n'entre pas dans la mission du Louvre. Il salue néanmoins l'importance de la dimension sociale de l'engagement pris par le musée dans sa démarche de réservation de logements sociaux.

En l'absence de nouvelles remarques concernant ce PV, Jean-Luc MARTINEZ propose de passer au vote.

*18 membres votants*

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2015 tel que modifié en séance.**

Le procès-verbal amendé est approuvé à l'unanimité

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE A DISTANCE DU 31 AOUT 2015**

Une séance du CA s'est tenue à distance pour le recrutement d'un professeur du secondaire pour le projet « Petite Galerie ». Le Président-directeur demande l'approbation formelle du PV du 31 août 2015 portant mise à disposition du Louvre d'une enseignante du secondaire.

*18 membres votants*

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve le PV de la séance à distance du 31 août 2015.**

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité*

## POUR DÉLIBÉRATION

1

### **BUDGET RECTIFICATIF N° 2 POUR L'ANNEE 2015**

Karim MOUTTALIB signale que le budget rectificatif n° 2 pour l'année 2015 est relativement technique. La mesure propose essentiellement d'augmenter faiblement certaines dépenses relatives aux ressources humaines, prélevées sur l'enveloppe de fonctionnement, ainsi que de prendre acte d'une baisse des recettes générée par le retard de la date d'ouverture du Louvre-Abu Dhabi qui décale dans le temps les versements dus par le partenaire émirien. Le budget rectificatif propose également de prendre en compte la baisse des recettes de mécénat.

Karim MOUTTALIB signale une augmentation de 250 000 euros de la masse salariale, soit 0,22 % de cette même masse. Cette hausse est liée à la fois aux retours de droits anticipés et à une augmentation de contractuels occasionnels due au retard du chantier Pyramide et des travaux de la bagagerie.

Les dépenses de fonctionnement augmentent très légèrement en raison de l'imputation comptable de la signalétique, qui passe de la partie investissement à la section fonctionnement puisque le coût unitaire de chacun des cartels est inférieur à ce que le Louvre immobilise. Une augmentation d'environ 292 000 euros est également proposée en raison de la remise en état de l'immeuble Marengo. En effet, la quasi-totalité des services extérieurs du Louvre a été regroupée dans un immeuble qui se trouve rue Sainte-Anne. Cette opération a permis à l'établissement d'économiser des sommes importantes sur les loyers habituellement payés pour ses emprises immobilières. Le Louvre a quitté une emprise qui se trouvait rue Marengo, rendant nécessaire, après discussion avec le bailleur, la réalisation de travaux à hauteur de 292 000 euros.

Karim MOUTTALIB souligne que la baisse des recettes provenant d'Abu Dhabi fait suite à un décalage dans le temps des versements et non à une défaillance des partenaires du Louvre. En revanche, la baisse des objectifs de mécénat, tant en fonctionnement qu'en investissement, correspond à une baisse de l'engagement des mécènes, consécutive au contexte économique et à la professionnalisation d'entités telles que les fondations qui développent des pratiques de mécénat différentes.

Philippe LONNÉ n'a pas de remarques sur ce projet de budget rectificatif. En revanche, il souhaitait interroger le Président-directeur à propos du tassement de la fréquentation du musée enregistré aux mois d'août et de septembre 2015. Il souhaiterait connaître sa vision de l'évolution de la fréquentation du musée sur l'ensemble de l'année en cours.

Jean-Luc MARTINEZ rappelle la nécessité de distinguer la fréquentation effective des décomptes effectués par le biais de la billetterie. En effet, le Louvre comptabilise sa fréquentation de deux manières : la billetterie et les enquêtes permettant d'identifier la part des visiteurs entrant gratuitement. Il relève donc selon le décompte, un tassement de la fréquentation de nature variable. Il estime que le musée devrait enregistrer moins de 9 millions de visiteurs au terme de l'année 2015 alors que depuis trois ans, l'établissement avait dépassé ce plafond. La baisse semble essentiellement liée à une chute assez importante des visites du public scolaire au premier trimestre 2015, consécutive aux attentats de janvier. En effet, pendant une période assez longue, les groupes scolaires ont eu interdiction de fréquenter les musées. Il a également été étonné de constater une baisse de près de 10 % des gratuités (moins de 26 ans de la communauté européenne) et pointe la nécessité d'affiner les chiffres obtenus par le biais d'enquêtes. En revanche, la fréquentation payante augmente, ce qui semble ainsi indiquer que l'augmentation du tarif ne constitue pas un frein à l'entrée au Louvre. Néanmoins, ce surplus de recettes ne compense pas complètement le tassement de la fréquentation scolaire qui est actuellement de 700 000 visiteurs pendant l'année. Il rappelle son souci constant de reconquérir le public francilien, le public familial et le public d'amateurs. Le projet de la Petite Galerie et la politique de fidélisation développée avec la Société des Amis du Louvre ont été conçus dans cette optique. Il

souhaite œuvrer encore davantage à la définition d'une offre adaptée à ce public français que le musée se donne pour objectif de reconquérir.

Alexandra KARDIANOU-MICHEL souhaite formuler une explication de vote en déplorant le fait que la demande de prise en compte, pour l'année 2015, de la prime au mérite à laquelle les contractuels peuvent historiquement prétendre, soit restée sans réponse et que des questions budgétaires auraient empêché la distribution de cette prime.

Karim MOUTTALIB répond que le musée a enregistré l'arrivée massive de contractuels. Face à la difficulté de concilier deux objectifs, la direction du musée a dû arbitrer en faveur d'une préservation de l'enveloppe globale permettant le recrutement d'un plus grand nombre de contractuels au détriment du versement des primes historiques. L'enveloppe sera à nouveau préservée pour 2016.

**18 membres votants**

**Délibération n° 1 : Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve le budget rectificatif n° 2.**

*Cette délibération recueille 15 votes favorables et trois votes contre*

<b>2</b>	<b>PROJET DE BUDGET INITIAL POUR L'ANNEE 2016</b>
----------	---

Jean-Luc MARTINEZ rappelle que l'établissement réalise des efforts importants pour contenir ses dépenses de fonctionnement tout en finançant deux priorités : la démocratisation liée au programme d'éducation artistique et culturelle et la mise aux normes du bâtiment et sa maintenance. Il souligne que les dépenses de maintenance du « clos et couvert » mais également de la muséographie seront de plus en plus lourdes en raison de la nécessité d'entretenir le patrimoine issu du projet du Grand Louvre.

Karim MOUTTALIB rappelle aux membres du CA que les années précédentes ont été marquées par des prélèvements importants – près de 36 millions d'euros – sur le fonds de roulement de l'établissement. Ainsi, la subvention du musée est progressivement passée de 106 millions d'euros à 90 millions d'euros, somme à mettre en regard de la masse salariale du Louvre avoisinant les 110 millions d'euros. L'Etat s'était engagé à mettre fin à ces prélèvements et à redéfinir les bases de la subvention allouée. Le projet de budget initial 2016 prend acte de ces différents mouvements. Les années précédentes, l'établissement était en déficit de plus de 9 millions d'euros tandis qu'en 2015, le budget est au quasi-équilibre.

La subvention allouée par l'Etat passe donc de 90 à 91,7 millions d'euros, contribuant ainsi à couvrir 40,1 % des dépenses totales de l'établissement. Le musée a poursuivi parallèlement ses efforts en matière de maîtrise des dépenses publiques. Les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 1,4 million d'euros, expliquée par la révision du marché de surveillance des espaces extérieurs pour le doublement du nombre de contrôles dans le contexte de Vigipirate. Les dépenses de personnel sont contenues, elles augmentent de 2 millions d'euros sous le poids des différentes mesures prises par l'établissement : augmentation du plafond d'emplois, glissement vieillesse technicité (GVT), etc.

Les recettes de billetterie augmentent fortement (13,4 millions d'euros) sous l'effet de la hausse du prix du billet, votée lors du dernier CA. En revanche, le budget initial prend le parti d'enregistrer la baisse des recettes de mécénat plutôt que de tableer sur des prévisions de recettes qui pourraient se révéler décevantes. Enfin, l'augmentation très forte des dépenses d'investissement (30 %) est due aux besoins d'équipements qu'a fait naître l'héritage du Grand Louvre, matérialisés notamment par des mises en accessibilité, le projet Pyramide, un Schéma directeur incendie (SDI) pour un coût de 5 millions d'euros au titre de 2016, un Plan de prévention du risque inondation (PPRI) pour un coût de 9 millions d'euros également au titre de 2016, et des projets muséographiques incontournables pour un coût de 4 millions d'euros. Karim MOUTTALIB souligne que ces projets d'investissement s'inscrivent dans un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté aux tutelles et que la vétusté

d'un certain nombre d'équipements va rendre nécessaire des investissements très lourds dans les années à venir.

Pour financer ces mesures, des recettes domaniales d'un montant de 12 millions d'euros seront utiles, en augmentation légère de 0,3 million d'euros. Les recettes éditoriales approchent les 4 millions d'euros, partagées entre les éditions du Louvre et le guide multimédia. L'établissement dispose d'une bonne visibilité sur les recettes liées à l'agence France-Muséum qui, même si elles ont fait l'objet d'un décalage en 2015, affichent une grande stabilité. Ces recettes sont basées sur des prestations intellectuelles pour 2,6 millions d'euros, des contreparties de prêts d'œuvre qui représentent 7,8 millions d'euros pour 2016 et l'organisation d'expositions que le Louvre assurera pour un montant de 1,2 million d'euros.

Afin de conclure sur la question des recettes de billetterie et des crédits d'acquisition d'œuvres de l'établissement, Karim MOUTTALIB rappelle que les textes prévoient qu'une partie des recettes de billetterie est affectée aux acquisitions d'œuvres. Le texte initial mentionne les recettes occasionnées par les entrées aux expositions permanentes. La situation nouvelle occasionnée par le billet unique oblige à interpréter le texte. Le musée a donc appliqué une méthode de quote-part pouvant constituer une règle adéquate. Ainsi, il est arbitrairement décidé que 90 % des nouvelles recettes de billetterie correspondraient au périmètre ancien des recettes d'entrée aux collections permanentes. 20 % de cette somme serait affectée aux dépenses d'acquisition, de restauration d'œuvres et chantiers de conservation. En 2016, le montant affecté aux crédits d'acquisition d'œuvres serait de 7,3 millions d'euros tandis que les sommes restantes seraient dévolues à la restauration d'œuvres ou à leur conservation.

Xavier FEMEL exprime le désaccord de son organisation syndicale concernant le désengagement de l'Etat, caractérisé par la baisse de la subvention allouée au musée du Louvre. Il déplore l'impact de cette mesure sur les dépenses d'investissement, notamment celles qui financent la protection du patrimoine en augmentation de 9,6 millions d'euros par rapport à 2015, le SDI, la conservation du Palais ou le PPRI.

Jean-Luc MARTINEZ s'accorde avec Xavier FEMEL sur l'importance des dépenses d'investissement, nécessaires à l'entretien du Palais. En revanche, il conteste le désengagement de l'Etat en soulignant que celui-ci a respecté ses engagements en augmentant la subvention d'1,5 million en 2016.

Pierre ZINENBERG estime que cette augmentation ne compense pas l'arrivée de 10 nouveaux ETP et le remboursement de la gratuité des 18-25 ans dont il n'est pas fait mention précisément dans le nouveau budget initial. Pierre ZINENBERG rappelle également l'importance et le caractère contraint des mesures liées à la sécurité de l'établissement. Il estime que l'Etat ne s'engage pas suffisamment aux côtés du Louvre pour financer ces contraintes et se dit inquiet du fait que, pour la deuxième année, la subvention allouée ne couvre pas le salaire des fonctionnaires. Il rappelle également que le Louvre fait massivement appel à des entreprises prestataires dont il rémunère les salariés, creusant davantage le différentiel entre les dépenses réelles affectées à la masse salariale du Louvre et le montant de la subvention allouée. Il informe qu'il votera contre le budget initial 2016.

Philippe LONNÉ note que l'établissement dégage une capacité d'autofinancement, y compris après retraitement. Il salue le fait que la subvention de l'Etat augmente même si cette hausse n'apparaît pas suffisante pour les personnels du Louvre. Il note avec satisfaction la sage prise en compte de la baisse des recettes de mécénat et espère que cette situation s'améliorera quand même en 2016. Il note également le décalage observé dans les versements des partenaires émiriens mais s'estime heureux de l'existence de ces recettes car elles permettent de couvrir des investissements nécessaires. Il part du principe que la modification de la grille tarifaire enregistrera ses effets sur la billetterie en 2016 et rappelle l'importance de l'analyse d'un bilan de l'impact de ces mesures sur la fréquentation. Il félicite à cette occasion le Louvre pour l'amélioration de son outil de billetterie.

Il constate que l'établissement fait preuve d'une bonne maîtrise de ses dépenses, et plus particulièrement en ce qui concerne la masse salariale. Il tempère son propos en notant une augmentation des dépenses de fonctionnement légèrement supérieure à celle de l'inflation tout en relevant les économies réalisées sur les fonctions support et l'aménagement des bâtiments. Il témoigne du scepticisme de la direction du Budget à propos des expositions temporaires dont il note

qu'elles sont déficitaires et exprime sa satisfaction au regard de l'augmentation prévisionnelle des recettes de l'auditorium.

Le déficit constaté dans le solde budgétaire est dû à la forte hausse des investissements, la trésorerie est fortement impactée et les recettes d'investissements ne permettent pas d'absorber les pics de dépenses. Il réclame en conséquence qu'une attention accrue soit portée sur ce point à l'avenir et qu'une discussion ait lieu en Comité des Investissements sur la trajectoire pluriannuelle de l'établissement en amont de l'adoption du budget. En effet, l'articulation entre les débats en CA sur les investissements et la tenue du Comité des investissements n'est pas optimale.

Il salue l'utilité de la réforme sur les documents budgétaires mise en œuvre en application du décret sur la gestion budgétaire et comptable qui propose une nouvelle présentation des documents budgétaires qui apportera davantage de transparence et de contenus au bénéfice des instances de gouvernance et permettra l'analyse de la trajectoire pluriannuelle du Louvre en matière d'investissements.

Il estime en outre qu'une réflexion devra être menée pour assouplir les rigidités qui handicapent l'optimisation des recettes d'investissement, en vue d'augmenter leur capacité à financer les dépenses d'investissement.

Jean-Luc MARTINEZ souhaite informer les membres du CA que parmi les avancées en matière de gestion de la billetterie, le Louvre a ouvert depuis le 12 novembre la vente en ligne de billets horodatés permettant des réservations à partir du 2 décembre. La phase de test, ouverte sur des créneaux de 30 minutes, a permis d'enregistrer quelques ventes. La démarche présente deux effets bénéfiques : fluidifier la fréquentation quotidienne et faciliter l'accueil du public.

Il souhaite répondre au représentant de la direction du budget au sujet de ses doutes quant aux expositions temporaires. Il estime que celles-ci ont toute leur place dans un musée car, liées aux collections permanentes, elles sont l'occasion de réaffirmer l'importance du travail scientifique effectué par l'établissement sur ses collections. Elles sont également un instrument nécessaire à la fidélisation du public. Il entend néanmoins les motifs de scepticisme exprimés et convient que les expositions temporaires ne sont pas une finalité.

Il considère par ailleurs que le Comité des Investissements qui se réunit généralement en début d'année entretient un dialogue fluide et satisfaisant tout au long de l'année avec les services de l'Etat. Il estime en effet que le Louvre se plie efficacement à l'exercice du PPI mais se dit prêt à améliorer le fonctionnement de l'établissement concernant ce point.

Françoise BENHAMOU salue la qualité du travail accompli ainsi que la maîtrise des dépenses et des coûts. Elle se réjouit de la hausse – qu'elle souhaite durable – de la subvention allouée par l'Etat. Elle salue également l'avancée que constitue la réservation en ligne. Elle suggère d'en faire davantage la promotion afin que les progrès qu'elle génère contribuent également à l'augmentation de la fréquentation.

Jean-Luc MARTINEZ rappelle qu'il ne souhaite pas prioritairement augmenter la fréquentation du musée. Il se réjouit qu'un grand nombre de visiteurs apprécie de se rendre au Louvre mais se donne pour objectifs prioritaires d'améliorer la qualité de l'accueil, et de lisser la fréquentation. Il estime que, parfois, la qualité d'accueil ne se situe pas au niveau de ce qui est attendu d'un musée tel que le Louvre. La ministre lui a demandé de réfléchir à des solutions pouvant être apportées à l'hyper fréquentation. Même s'il ne se réjouit pas du tassement de la fréquentation, il considère que la question de l'amélioration des conditions actuelles de fréquentation est prioritaire.

Antoine TCHEKHOFF note, dans les statistiques, que les politiques de gratuité ne permettent pas d'augmenter la fréquentation. La hausse des visites payantes le conduit plutôt à considérer qu'une réduction de la politique de gratuité devrait être envisagée.

Jean-Luc MARTINEZ rappelle que le musée se doit de reconquérir le public de proximité et le public d'amateurs. Même si cette reconquête ne passe pas exclusivement par une politique tarifaire qui n'est pas un outil de fidélisation, le Louvre doit repenser cette question sous l'angle de la carte de fidélité. Il déduit de la désertion du public de proximité une crainte de l'hyper fréquentation. Il espère que la

réservation par créneau horaire permettra de mieux répartir la fréquentation. Il a appelé les organisations syndicales à aider la direction du Louvre dans cette réflexion. Il se désolé de l'accueil réservé aux visiteurs de la salle de la Joconde et se fait un devoir de répondre mieux aux attentes de tous, notamment de ceux qui, par exemple, n'auraient qu'une journée dans leur vie à consacrer aux œuvres du musée du Louvre.

Véronique WEILL s'enquiert de l'état d'avancement du projet d'ouverture du musée 7 jours sur 7. Elle estime que cette mesure permettrait de remplir cet objectif de fluidification de la fréquentation tant souhaitée par Jean-Luc MARTINEZ.

Le Président-directeur répond que le président de la République a demandé à trois musées d'examiner la possibilité d'une ouverture un jour supplémentaire par semaine. Le Louvre s'est acquitté de ce travail. Il en est ressorti que ce sont plutôt les horaires d'ouverture du musée qui ne sont pas adaptés à la fréquentation du public. La ministre de tutelle a proposé au président de la République une solution impliquant de conserver le jour de fermeture nécessaire au Louvre pour entretenir les collections et les bâtiments, et de consacrer l'ouverture durant un jour supplémentaire par semaine à des publics ciblés. Les classes de maternelle pourraient par exemple bénéficier de cette mesure car il est très difficile d'organiser des visites pour les tout-petits dans un musée très fréquenté. Les publics handicapés font déjà l'objet de visites personnalisées. Il s'agit de renforcer ce dispositif, notamment en proposant l'ouverture des portes du Louvre un jour de plus grande démocratisation de la culture, au bénéfice des publics des champs social et scolaire, par exemple autour de la Petite Galerie. Il estime par ailleurs qu'une réflexion sur les jours d'ouvertures en nocturne devra être menée prochainement. Il se dit convaincu qu'une nocturne organisée le samedi serait plus adaptée au public de proximité que le mercredi. Ces réflexions seront menées en concertation avec les services du Louvre et leurs organisations syndicales. Il rappelle que grâce à la réflexion menée sur l'hyper fréquentation, le ministère de la Culture a obtenu la stabilisation du plafond d'emplois en 2014 et son augmentation en 2015. Il remercie les ministères de tutelle pour cette mesure.

Véronique CAYLA se réjouit de cette réflexion qui permet de conserver un jour de fermeture tout en autorisant l'accueil de publics moins traditionnels.

Vincent BERJOT salue la parfaite présentation que le Président-directeur du Louvre a faite de la position du ministère de la Culture.

Jean-Luc MARTINEZ propose de passer au vote.

**18 membres votants**

**Délibération n° 2 : Le Conseil d'administration approuve le projet de budget initial pour l'année 2016**

**La délibération recueille quinze votes favorables et trois votes contre**

**3****TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT**

Jean-Luc MARTINEZ salue le directeur général des Patrimoines qui quitte la séance.

Karim MOUTTALIB indique que cette délibération revient régulièrement devant le conseil d'administration. Dérogatoire aux règles générales, elle permet de tenir compte de situations particulières. La délibération vise à globaliser le remboursement des frais de repas et d'hébergement occasionnés en France métropolitaine pour les agents se trouvant en mission en dehors de leur zone administrative. Deux montants sont proposés : le remboursement des frais d'hébergement et celui des frais de repas. Ceux-ci, respectivement de 60 euros par nuitée, et 15,50 euros par repas sont portés à 80 euros pour les missions effectuées dans les villes de plus de 100 000 habitants ou les communes du Nord – Pas de Calais et à 20 euros par repas. La globalisation du remboursement est effectuée sur 24 heures et dans la limite de 100 € ou de 120 € - selon le lieu de mission -

*17 membres votants (M. Tchekhoff s'étant provisoirement absenté)*

**Délibération n° 3 : Le Conseil d'administration approuve les mesures de remboursement des frais de repas et d'hébergement**

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

**4****MAITRISE ET TRANSPARENCE DES DEPENSES DES DIRIGEANTS : DOCUMENT UNIQUE DE CADRAGE**

Karim MOUTTALIB informe que ce court document unique de cadrage encadre les dépenses de ses deux plus hauts dirigeants en matière de dépenses. L'instruction diffusée le 26 juin 2015 par le ministère de la Culture et de la Communication, pour « la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants » stipule que les dirigeants concernés sont le Président-directeur et l'administrateur général. Il y est fait état de leurs frais de représentation, de réception, de mission, de taxis, des conditions de mise à disposition des véhicules de service, des prestations d'étude et de conseil et des logements.

Le document unique établi suite à cette instruction précise que les frais de réception et de représentation sont entendus au sens des « repas offerts à des personnalités qui ont la possibilité de contribuer au développement et au rayonnement de l'établissement ». Un suivi précis de demandes de réception professionnelles sera tenu et régulièrement porté à la connaissance des dirigeants afin qu'ils soient sensibilisés à leurs dépenses.

D'autre part, concernant les travaux de rénovation des bureaux intervenant lors des changements de dirigeants. Ceux-ci devront être réalisés dans un esprit d'économie en privilégiant les aspects fonctionnels.

Les frais de mission sont identiques à ceux s'appliquant à l'ensemble des agents, tels que mentionnés lors de la délibération n° 3.

Karim MOUTTALIB signale qu'il n'existe ni véhicule de fonction, ni abonnement taxi pour les dirigeants du Louvre. Le véhicule utilisé par le Président-directeur est un véhicule de service, non un véhicule de fonction.

Un logement peut faire l'objet d'une attribution au Président-directeur mais Jean-Luc Martinez ne l'occupe pas.

Le Président-directeur est accompagné d'un cabinet de trois personnes composé d'un directeur de cabinet, d'un conseiller diplomatique et d'un conseiller territorial pouvant être assistés d'un secrétariat constitué de trois personnes.

Les prestations d'étude et de conseil sont soumises aux règles de la commande publique.

Le suivi des dépenses sera compilé dans un tableau transmis trimestriellement aux dirigeants ainsi qu'à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire qui suit l'établissement.

Christopher MILES remercie le Louvre d'avoir répondu à l'instruction de la ministre de la Culture qui a souhaité l'élaboration, avant la fin de l'année 2015, des règles de cadrage qui viennent d'être énoncées. Il salue leur simplicité et leur sobriété, qui répondent parfaitement aux missions de l'établissement.

Jean-Luc MARTINEZ cède la parole à Pierre ZINENBERG.

Pierre ZINENBERG exprime sa satisfaction relativement à la démarche de rédaction du document unique de cadrage et déclare sa confiance dans les pratiques des dirigeants du Louvre. Il attribue au document unique de cadrage le mérite de la transparence et du désamorçage de la suspicion dont il déplore la généralisation au sein de l'établissement.

Philippe LONNÉ s'associe au commentaire du secrétaire général du ministère de la Culture pour saluer la sobriété du train de vie des dirigeants du Louvre décrit dans le document unique.

Jean-Luc MARTINEZ propose de passer au vote.

*17 membres votants (M. Tchekhoff s'étant provisoirement absenté)*

#### **Délibération n° 4 : Le Conseil d'administration approuve le document unique de cadrage**

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

<b>5</b>
----------

<b>MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE</b>
--

Karim MOUTTALIB informe que la modification de la grille tarifaire concerne principalement la refonte de la gamme des cartes d'adhésion au Louvre. Il est proposé de rendre plus lisible la gamme actuelle, de simplifier l'offre et de rendre plus attrayante « l'offre famille ». La commercialisation des cartes d'adhésion est assurée par la Société des Amis du Louvre.

Il est envisagé la création d'un système d'adhésion double pour les jeunes de moins de 26 ans et pour ceux âgés de 26 à 30 ans. Cette formule leur permettra de bénéficier d'avantages tels que la gratuité de l'accès aux collections et aux expositions et la gratuité de l'accès pour un accompagnant lors des nocturnes ou les quinze premiers jours d'une exposition.

La seconde proposition est le remplacement des cartes « Ami du Louvre Famille » et « Ami du Louvre Famille Plus », commercialisées respectivement aux prix de 80 € et 160 €, par un « supplément famille » de 15 euros pour trois enfants au maximum, sans obligation de filiation. Le nombre de personnes susceptibles de s'acquitter de ce supplément en 2016 est d'environ 4 000.

Les deux autres points de cette proposition de délibération concernent l'auditorium et les conditions d'application de la grille tarifaire.

*17 membres votants (M. Tchekhoff s'étant provisoirement absenté)*

#### **Délibération n° 5 : Le Conseil d'administration approuve la modification de la grille tarifaire**

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

<b>6a</b>	<b>ACCEPTATION DU LEGS DE MME PELISSIER</b>
-----------	---

<b>6b</b>	<b>ACCEPTATION DU LEGS DE M. UDRISARD</b>
-----------	---

Jean-Luc MARTINEZ introduit les deux délibérations associées qui ont pour objet l'acceptation de deux legs provenant de généreux particuliers inconnus des services du Louvre jusqu'alors.

Karim MOUTTALIB informe que les deux legs font l'objet de dispositions testamentaires claires. Le legs de Mme Renée PÉLISSIER se compose de valeurs mobilières et immobilières : un appartement à Cannes, des biens mobiliers présents dans une autre maison léguée à un tiers et un portefeuille d'actions d'une valeur de 1,5 million d'euros, légués sans mention concernant son utilisation. En revanche, le second legs, d'une valeur de 20 000 euros, provenant de M. Serge UDRISARD, devra être affecté à l'achat d'œuvres.

Jean-Luc MARTINEZ salue la mémoire des deux testateurs et propose de passer au vote.

*17 membres votants (M. Tchekhoff s'étant provisoirement absenté)*

**Délibérations n° 6a et 6b : Le Conseil d'administration approuve les legs de Mme PÉLISSIER et de M. UDRISARD**

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

<b>7</b>	<b>CONVENTIONS AVEC LA RMN-GP</b> <b>A) Exploitation commerciale du fonds photographique et d'organisation des campagnes de couverture photographique</b> <b>B) Licence de marques</b> <b>C) Organisation des visites-conférences</b> <b>D) Organisation des expositions</b>
----------	--

Jean-Luc MARTINEZ précise que la délibération n° 7 concerne quatre projets de convention avec la Réunion des musées nationaux - Grand Palais (RMN-GP). Il rappelle que les statuts du Louvre prévoient que toutes les conventions prévues avec la RMN-GP, dont il se réjouit de la collaboration de longue date, soient soumises à l'approbation du CA.

Karim MOUTTALIB précise qu'il s'agit des conventions suivantes :

- L'exploitation commerciale du fonds photographique et d'organisation des campagnes de couverture photographique
- La licence de marques
- L'organisation des visites-conférences
- L'organisation des expositions.

L'exploitation commerciale du fonds photographique a été très discutée et a fait l'objet de profondes modifications conventionnelles. Les recettes du fonds photographique avoisinaient les 220 000 euros en 2012 et s'approcheront d'un montant de près de 500 000 euros en 2015, au titre de l'année 2014. La nouvelle convention prévoit toujours un partage des recettes à 50 %. Sa durée est de quatre ans. Le nombre de jours que consacrera la RMN à la couverture photographique des œuvres du musée passera de 150 à 200 par an, pendant les deux premières années. La RMN ne souhaite pas s'engager sur un objectif de prestations concernant les deux dernières années de la convention. Il est proposé de renégocier le nombre de jours dédiés à la couverture photographique des deux dernières années en inscrivant qu'ils ne pourront être inférieurs à 180 jours. En ce qui concerne, la question de l'utilisation des images et des conditions d'accès de l'édition scientifique à ces images, au cœur des préoccupations du Louvre, il a été décidé que les images du fonds constitué par le musée du Louvre pourront être gracieusement utilisées pour illustrer des articles scientifiques rédigés par les personnels du musée. Un tarif préférentiel pourra être demandé par le musée dans le cas de tiers souhaitant utiliser le fonds de la Rmn-Gp.

La deuxième convention concerne un contrat de licence de marques. Une première convention, approuvée en mars 2010 par le CA, accordait une licence de marque gratuite du musée du Louvre à la RMN-GP. Cette licence distinguait les produits pour lesquels l'exclusivité était totale (moulages, produits d'art, cartes postales) d'autres produits pour lesquels l'exclusivité était partielle. La nouvelle convention, qui doit s'appliquer rétroactivement à compter de janvier 2015, relève d'une approche plus équilibrée et très différente. La RMN possède l'exclusivité de la commercialisation de la marque Louvre pour des lignes de produits souvenirs précisément définies. Le musée perçoit une redevance sur cette commercialisation et conserve la possibilité de valoriser sa marque avec d'autres partenaires que la RMN. Le musée du Louvre a la possibilité de valider les nouveaux projets avant commercialisation. Dans le cas où les produits sont commercialisés dans les espaces dévolus à la RMN au Louvre, le musée perçoit une redevance de 10 %. Dans le cas où les produits sont commercialisés par la RMN à l'extérieur du Louvre, le musée perçoit une redevance de 14 %.

La troisième convention porte sur l'organisation des visites-conférences au sein de l'établissement public du musée du Louvre. Elle contient des implications d'ordre commercial mais également humain. En effet, la RMN emploie un certain nombre de guides-conférenciers dont l'activité doit être encadrée. Les échanges ont permis de maintenir le volume prévisionnel du nombre d'heures réservées par le Louvre à 11 200 heures, en autorisant une légère variation de plus ou moins 5 % à l'échelle d'une année. Le coût horaire des heures réservées a été précisé mais le Louvre s'est réservé la possibilité de mettre en place une offre de service complémentaire en mettant en concurrence la RMN-GP.

La dernière convention autorise le Président-directeur à signer les conventions d'organisation d'expositions à venir ainsi que celles concernant les expositions Vélasquez et Fragonard.

Sophie DESCAMPS exprime ses réserves au nom des conservateurs, vis-à-vis de l'exploitation du fonds photographique orchestrée par la RMN et tel qu'organisée par la nouvelle convention. Elle rappelle qu'actuellement et jusqu'à la fin de l'année 2015, deux types de prestations sont utilisés par le musée : des photographes directement payés par le Louvre et des photographes travaillant pour le compte de la RMN dans le cadre de la convention signée avec le Louvre. Dans tous les cas, les photographes travaillent avec la collaboration du personnel du musée qui les aide à déplacer les œuvres et les assiste dans l'exercice de leur prestation. L'édition d'articles scientifiques produits par les personnels contraignait auparavant le musée à payer 22 euros à la RMN pour chaque prise de vue du fonds du Louvre. Désormais, l'utilisation par les services du musée des images du fonds dit EPML constitué par le Louvre, sera gratuite. Sophie DESCAMPS se félicite de ce progrès. Elle déplore néanmoins de ne pas avoir d'information concernant le tarif qui sera pratiqué par la RMN pour l'utilisation de son fonds. Pour certains départements, toutes les œuvres sont déposées au fonds de la RMN tandis que pour d'autres départements, une série de photographies d'une œuvre peut échouer aléatoirement dans l'un ou l'autre des fonds. Elle déplore le fait de devoir statuer sur une convention dont le contenu n'est pas précisément connu. Enfin, elle signale que l'annexe à la délibération 7a mentionne un fait visé à l'annexe 6 alors que le CA n'en dispose pas. En conséquence, Sophie DESCAMPS votera contre cet article 7a au nom des conservateurs.

Jean-Luc MARTINEZ regrette la position de Sophie DESCAMPS mais dit cependant la comprendre. En effet, les négociations avec la RMN sont complexes. Il confirme également le diagnostic de Sophie DESCAMPS du difficile exercice de l'exploitation scientifique des photographies que le Louvre contribue à produire. Le Président-directeur considère cependant que la nouvelle convention marque un progrès car elle acte le versement d'une contribution non négligeable de la RMN vers le Louvre. En outre, le Louvre a obtenu la possibilité d'exploiter à titre gracieux le fonds Louvre même si ce dernier n'est que partiel. Il salue en conséquence l'effort consenti par la RMN.

Alexandra KARDIANOU-MICHEL appuie l'argumentaire de Sophie DESCAMPS. Elle déplore en effet l'aspect succinct du projet de convention joint qui ne contient que quelques articles. Elle se dit également perplexe relativement à plusieurs points. Par exemple, le fonds Louvre est constitué de photographies argentiques numérisées ou de photographies dites anciennes ou historiques. Or, la grande partie des photographies d'œuvres sont réunies au sein du fonds RMN-GP et constituent les outils de base nécessaires à l'accomplissement des missions du personnel du Louvre. Elle donne lecture du paragraphe 7a : « il est entendu que l'ensemble des exploitations commerciales du fonds EPML par le musée du Louvre soumises à gratuité dans les conditions précisées ci-dessus, ne conduira pas celui-ci à enrichir de façon disproportionnée le fonds EPML au détriment du fonds RMN-

GP / Louvre ». Alexandra KARDIANOU-MICHEL voit dans la rédaction de cet article une mise en garde visant à empêcher une concurrence du fonds Louvre s'exerçant au détriment du fonds RMN. Elle déplore le non-sens de cette mesure en arguant du fait que le musée fait massivement appel à des photographes extérieurs rémunérés par les départements sur le budget de l'établissement. De plus, les personnels du musée investissent leur temps de travail à la production de ce fonds photographiques. Dans le contexte du chantier des collections et de l'éloignement malheureux d'une partie des œuvres à Liévin, le personnel du Louvre est contraint, pour des raisons de planification, de réaliser des campagnes photographiques en dehors des prestations offertes par la RMN. Elle a relevé dans l'ancienne convention une double mention de 220 ou de 230 jours de prestation RMN qui relativise grandement l'avancée saluée par le Président-directeur. En effet, la nouvelle convention mentionne un nombre de prestations inférieures en volume, soit 200 jours pour les deux premières années et au moins 180 jours pour les deux années suivantes. Elle pointe le manque de clarté de cette nouvelle convention dont le traitement précis des questions relatives à l'échange de fonds, à l'exploitation commerciale, à l'exploitation à des fins scientifiques semble absent. La tarification pratiquée par la RMN en 2011 faisait état, pour l'exploitation scientifique du fonds photographique du musée du Louvre entendu jusqu'à 1 000 tirages pour les actes de colloques et 1 500 tirages pour les publications scientifiques, d'un montant de 22 euros hors taxes par photographies. Pour le fonds photographique constitué par la Rmn et s'agissant des publications culturelles, soit incluant des tirages jusqu'à 4 000 exemplaires, le tarif est de 55 euros hors taxes, pondéré à 27,50 euros hors taxes par prise de vue une fois comptabilisé le partage des recettes. Elle convient des difficultés rencontrées de longue date par la direction de l'établissement dans la gestion du partenariat RMN / Louvre mais demande de pouvoir disposer d'informations plus complètes à propos de la nouvelle convention.

Jean-Luc MARTINEZ trouve ambigus les propos d'Alexandra KARDIANOU-MICHEL qu'il craint être de nature à dénoncer la collaboration du musée avec la RMN. Il souhaite quant à lui trouver le meilleur arrangement possible dans un cadre conventionnel. Il persiste à considérer que la nouvelle convention constitue une amélioration. Pour étayer son affirmation, il précise que les objectifs contractuels fixés à 220 et 230 jours de prestation et mentionnés dans la convention de 2011 n'étaient pas respectés. Les jours de prestation effectifs se montaient en réalité à 150 ou 160 jours. Il se félicite d'avoir obtenu la garantie que les 200 jours mentionnés dans la nouvelle convention au titre des deux premiers exercices seraient effectivement offerts. Par ailleurs, il comprend les positions convergentes de Sophie DESCAMPS et Alexandra KARDIANOU-MICHEL, s'agissant notamment du paradoxe vécu par les équipes du Louvre qui contribuent à produire les photographies tandis qu'il leur est demandé de ne pas les valoriser. Il nuance cependant ce constat en expliquant que la RMN verse désormais au Louvre la somme de 500 000 euros par an. Il continue à se féliciter des avancées obtenues par la négociation de cette nouvelle convention. Il rappelle en outre que le musée du Louvre a expérimenté par le passé la création de sa propre agence photographique ; entreprise qui s'est soldée par un échec commercial, humain et scientifique cuisant. Il souhaite donc poursuivre la collaboration du musée du Louvre avec la RMN par le biais d'une convention qu'il estime aller dans le sens de l'intérêt de l'établissement.

Françoise BENHAMOU demande si la convention dont il est question exclut les autres types de partenariats qui peuvent être noués, notamment avec Google.

Jean-Luc MARTINEZ répond que le Louvre fait appel à des photographes extérieurs. La convention contraint le musée à reverser les prises de vue réalisées par le Louvre dans le fonds RMN. L'établissement pourrait développer des partenariats avec d'autres producteurs, à la condition expresse de reverser les clichés dans le fonds RMN. Le Président-directeur réaffirme que l'intérêt du Louvre réside dans la coordination et l'harmonisation de ses fonds photographiques. La RMN a développé le métier de diffuseur d'images, domaine dans lequel le Louvre n'est pas compétent. Le musée a donc intérêt à ce que la RMN soit garante de la protection du droit des images des collections nationales.

Alexandra KARDIANOU-MICHEL convient que la nouvelle convention n'est pas contestable dans son ensemble. Elle estime cependant que le CA a pour mission d'améliorer tous les aspects de la vie du musée du Louvre.

Jean-Luc MARTINEZ déplore que le président de la RMN n'assiste pas aux débats du CA lorsque ces conventions font l'objet d'un examen.

Alexandra KARDIANOU-MICHEL aurait également souhaité que le président de la RMN entende ses propos. Elle regrette qu'il ne soit pas question des tirages papier dans le projet de convention soumis à l'approbation du CA. Ces tirages sont en effet un problème épineux car ils sont la base du travail de documentation.

Jean-Luc MARTINEZ explicite la dernière intervention d'Alexandra KARDIANOU-MICHEL pour l'information des membres du CA. Le Louvre utilise des tirages papier aux fins de classement notamment. Lors d'une prise de vue, essentiellement réalisée dans le cas d'une mission opérée pour le département des Peintures, la RMN offre usuellement le tirage papier. Le musée a tenté de négocier cet usage au bénéfice de l'ensemble des départements et a récolté un refus de la RMN. Il rappelle cependant que les 500 000 euros reversés par la RMN permettent au Louvre d'acheter les photographies nécessaires aux publications scientifiques ainsi que les tirages papier dont le musée a besoin. Il regrette cette difficulté rencontrée par les autres départements mais invite le CA à considérer l'équilibre général des accords négociés.

Sophie DESCAMPS souhaite aborder un point relatif au rayonnement scientifique du musée ainsi que les relations entretenues avec les chercheurs français ou étrangers et les jeunes étudiants. La convention de 2011 imposait à toute personne qui ne passerait pas par les départements de payer 55 euros pour utiliser une prise de vue, ce qui constitue un tarif prohibitif pour un étudiant ou un chercheur et, en cas de démarche faite auprès des départements de payer 22 euros pour le fonds musée du Louvre. Le Louvre s'acquittait des 22 euros pour le compte des étudiants ou des chercheurs. Si cette question est désormais réglée pour le fonds photographique du musée du Louvre qui bénéficie de la gratuité, une ambiguïté demeure irrésolue pour les usages du fonds RMN.

Jean-Luc MARTINEZ estime que la question soulevée Sophie DESCAMPS est fondamentale pour l'économie de la culture en général. L'exploitation scientifique des fonds photographiques se pose avec acuité. Les conservateurs savent que la libéralité qu'offre le Louvre n'est pas totalement réciproque. Il constate que le musée doit s'acquitter de droits parfois exorbitants lorsqu'il fait appel aux fonds photographiques d'autres partenaires. Il n'éluide pas la nécessité d'apporter une réponse à ce dilemme dans les prochaines années.

Véronique CAYLA demande si le Louvre a été démarché par Google ainsi que tous les musées du monde ont pu l'être.

Jean-Luc MARTINEZ répond que le Louvre a été démarché par Google au moment où le géant américain cherchait à montrer que les plus grands musées du monde étaient ses clients. Le Président-directeur regrette qu'à cette époque les musées français n'aient pas répondu de manière concertée à cette démarche commerciale. Pour autant, les membres actuels du CA sont dédouanés de ce manquement du fait qu'ils ne siégeaient pas durant cette période. Le prédécesseur de Jean-Luc MARTINEZ n'a pas souhaité donner une réponse favorable à Google en raison d'un défaut de garantie s'agissant des *copyrights* liés à l'utilisation de ces images. Par exemple, la mention du mot-clé « Rembrandt » dans le moteur de recherche de Google ouvre accès à toutes les œuvres de Rembrandt répertoriées dans le monde, sans distinction d'authenticité ni de propriété. Ce fait a échaudé le musée et son ministère de tutelle. Google n'a pas réitéré sa démarche et ne semble plus vraiment intéressé par la clientèle du Louvre pouvant se révéler source de contraintes.

Philippe LONNÉ estime que le Louvre, à l'instar du musée de Versailles, se révèle être un partenaire vital de la RMN. Il dit comprendre la nécessité des différentes conventions et félicite l'établissement pour les résultats obtenus par la négociation. En ce qui concerne la valorisation de la marque, il encourage le Louvre à procéder à une mise en concurrence pour la recherche de partenaires complémentaires. Il souhaiterait également disposer de l'annexe listant les produits visés par la licence de marques accordée à titre exclusif à la RMN.

Jean-Luc MARTINEZ répond que les annexes seront transmises à l'ensemble des membres du CA.

Alexandra KARDIANOU-MICHEL souhaite faire une incise concernant la convention de licence de marques. Elle émet le souhait que la marque Louvre soit liée, conformément à la démarche de Responsabilité sociétale, sociale et environnementale (RSO) à un échange commercial éthique, équitable et durable. Elle estime qu'un rapprochement de la marque Louvre avec des usines

exploitant des enfants dans des conditions de travail indignes serait dommageable à l'image du musée.

Jean-Luc MARTINEZ exprime son accord avec Alexandra KARDIANOU-MICHEL sur ce point mais il rappelle que c'est la RMN qui fabrique et fait fabriquer les produits dérivés.

Pierre ZINENBERG rappelle que lorsque certains mouleurs ont quitté la RMN quelques années auparavant, les moulages d'œuvres ont été effectués à bas prix par des personnes en situation d'incarcération. Il souhaite aborder par ailleurs, avant le vote, la question de la mise en concurrence des guides-conférenciers de la RMN. Bien qu'une importante quantité d'heures de visites-conférences ait pu être conservée, il n'en demeure pas moins que les prestations de haut niveau assurées par les conférenciers de la RMN seront difficilement remplaçables par des prestations à bas coût, fruits d'une mise en concurrence orientée. Il dit comprendre la nécessité de vulgariser la présentation des collections mais ne souhaite pas qu'elle s'effectue au détriment de la qualité du service délivré.

Jean-Luc MARTINEZ remercie Pierre ZINENBERG pour sa remarque. Il rassure les membres du CA concernant la qualité et la quantité des visites-conférences qu'il se refuse à dégrader. Le constat du haut niveau des prestations délivrées par les guides-conférenciers de la RMN ne peut masquer le fait qu'elles ne répondent pas totalement à la demande du grand public – le primo-visiteur – et que le Louvre éprouve les plus grandes difficultés à obtenir de la RMN des conférences en langue étrangère alors que le musée accueille près de 70 % de visiteurs étrangers. Il a demandé à la RMN de rédiger une proposition de visites supplémentaires d'une durée d'une heure organisées dans le cadre d'une opération appelée « Bienvenue au Louvre ». La RMN devait effectuer des tests dans ce sens en 2014 mais n'y a pas procédé. Si la RMN ne se trouvait pas en capacité de répondre à cette demande, le Louvre se réserverait le droit d'organiser un marché concurrentiel.

Le Président-directeur propose de passer au vote des conventions.

*18 membres votants*

**Délibération 7A : Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la convention relative à l'exploitation commerciale du fonds photographique et d'organisation des campagnes de couverture photographique du musée du Louvre**

*La délibération recueille 12 votes favorables et 6 votes contre*

**Délibération 7B : Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la convention relative au contrat de licence de marques**

*La délibération recueille 16 votes favorables et 2 abstentions*

**Délibération 7C : Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la convention relative à l'organisation des visites-conférences de l'établissement public du musée du Louvre**

*La délibération recueille 15 votes favorables et 3 abstentions*

**Délibération 7D : Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la convention relative à l'organisation des expositions**

*La délibération recueille 16 votes favorables et 2 abstentions*

8

**CONVENTION D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE VENTE DE GLACES DANS LE JARDIN DES TUILERIES**

Jean-Luc MARTINEZ rend hommage au regretté Pascal CRIBIER, grand jardinier qui a considérablement contribué à la valorisation du Jardin des Tuileries. Il cède la parole à Karim MOUTTALIB.

Karim MOUTTALIB informe que la convention concerne la vente de glaces dans le Jardin des Tuileries. La convention actuelle est parvenue à son terme en novembre 2015, rendant nécessaire la

signature d'une nouvelle convention d'une durée de trois années, renouvelables deux fois pour une période d'une année. Un avis d'appel à concurrence a été lancé. La concession, détenue initialement par la société Horeto SAS lui a été à nouveau attribuée. Elle propose une offre de glaces et de sorbets artisanaux de la marque Amorino, dans une gamme de prix assez large pour répondre aux moyens de tous les visiteurs. L'offre est répartie sur deux points de vente en adéquation avec les horaires d'ouverture des Tuileries dont un kiosque mobile qui s'insère bien dans l'environnement du jardin. La redevance s'élève à 21 % du chiffre d'affaires de cette société avec un minimum garanti de 100 000 euros.

*18 membres votants*

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la convention d'occupation et d'exploitation d'une activité de vente de glaces dans le Jardin des Tuileries**

*La délibération recueille l'unanimité*

9

**CONVENTION TRIENNALE AVEC CALAO**

Jean-Luc MARTINEZ informe que la délibération n° 9 concerne la reconduction de la convention triennale qui lie l'établissement à l'association du personnel du musée du Louvre.

Karim MOUTTALIB informe qu'au sein de l'établissement du Louvre, l'association dénommée Collectif action des personnels du Louvre pour l'animation et l'organisation des loisirs (CALAO) existe depuis le 31 mai 1989. Une convention la lie à l'établissement pour encadrer les questions d'occupation des espaces au sein du musée, les activités qu'offre l'association ainsi que la subvention que l'établissement est susceptible de mettre à disposition du CALAO. La convention actuelle parvient à expiration à la fin de l'année 2015. Une nouvelle convention est nécessaire pour couvrir les activités de l'association durant les années 2016 à 2018.

CALAO s'engage à proposer des animations et des activités culturelles et sportives. Et organise la fête de Noël pour les enfants du personnel. Le musée verse une subvention d'un montant de 520 000 euros à CALAO.

Un grand nombre d'agents adhèrent à cette association dont les prestations donnent entière satisfaction.

Il précise que le musée permet une décharge d'activité de service accordée à certains salariés adhérents de l'association et qui contribuent à son fonctionnement. Par ailleurs, les quatre salariés du CALAO bénéficient de mesures identiques à celles appliquées à tous les agents du Louvre :

- 12 laissez-passer « accès Louvre »
- un cadeau de fin d'année
- des chèques cadeaux.

En outre, une partie de la subvention est attribuée aux salariés du CALAO pour leur permettre l'accès au restaurant du personnel.

Alexandra KARDIANOU-MICHEL présente au CA une requête du CALAO concernant le montant de la subvention allouée par l'établissement. En 2004, cette dernière se montait à 516 000 euros. Elle a augmenté significativement en 2010 avant de retomber à 520 000 euros. Elle convient que cette somme paraît conséquente mais elle attire l'attention du CA sur le fait que l'adhésion à l'association est de 13 euros et qu'elle ne saurait couvrir le coût des services offerts par CALAO. En effet, compte tenu du montant limité à 520 000 euros de la subvention pour le budget 2015, l'ensemble des activités à l'exception de l'espace forme et l'organisation des fêtes de Noël pour les enfants des agents – y compris des non-adhérents – ont vu leur budget baisser de 15 %. Cela concerne les voyages, les acquisitions de la bibliothèque, la billetterie, le théâtre, le cinéma et les concerts. Cette baisse de l'offre fait craindre une diminution à terme des adhésions. En miroir, l'association culturelle du ministère de la Culture propose une offre plus riche et enregistre donc un effet de report des

adhésions du CALAO à son bénéfice. C'est notamment le cas pour les adhérents pouvant s'offrir un beau voyage par an ou des escapades à peu de frais. Désormais, la stagnation du budget en décalage avec l'augmentation du coût de la vie et de l'ensemble des prestations grève le fonctionnement de l'association. D'autre part, de nombreuses activités sont assurées bénévolement par des agents du musée, rendant impossible le fait d'assurer leur pérennité.

En conséquence, l'association CALAO demande la révision du budget pour 2016 et une augmentation de 10 000 euros par an de la subvention, pour pouvoir maintenir un niveau d'offre satisfaisant. Elle note avec satisfaction que la direction du musée affiche une posture favorable à la discussion et appelle de ses vœux la survenue d'un accord avec les représentants du personnel et CALAO dans le but de faire bénéficier d'une meilleure offre aux adhérents de l'association.

Jean-Luc MARTINEZ signale que les équilibres arbitrés au sein du budget de l'association comme la baisse de 15 % enregistrée sur l'offre voyages est issue de choix faits par l'association. Par ailleurs, il note que la stabilisation du budget ne semble pas handicaper les adhésions qui sont en augmentation. Enfin, à l'issue de l'enquête sociale qui a révélé un certain nombre de fragilités, le choix stratégique a été fait d'augmenter considérablement le budget d'aide sociale de l'établissement pour réduire la précarité vécue par les plus petits salaires. Cette mesure a notamment permis d'allouer des ressources à la réservation d'appartements. Il assume ce choix politique, considérant que les mesures sociales priment sur le budget affecté aux loisirs. Il rappelle que le Louvre est ouvert à la négociation avec les représentants de l'association, ce dans le but d'améliorer la situation. Il convient que le CALAO joue un rôle fondamental dans la création du lien qui existe entre les personnels de l'établissement.

Pierre ZINENBERG confirme l'augmentation des adhésions. Il informe que les représentants du personnel ont ouvert une négociation avec les Comités d'entreprises (CE) des entreprises prestataires du Louvre dans le sens d'une participation à l'enrichissement de l'offre du CALAO, en raison notamment du fait qu'elles ont accès aux activités proposées par l'association. Il demande au CA d'entériner officiellement la possibilité d'engager une négociation avec les CE des entreprises prestataires du musée dont les moyens, pour certains d'entre eux, sont conséquents.

Jean-Luc MARTINEZ signale que la possibilité de démarcher les CE des sociétés prestataires pour abonder le budget de CALAO figure déjà dans la convention. Il engage l'association du personnel à utiliser cette disposition.

**18 membres votants**

### **Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la convention triennale avec le CALAO**

*La délibération recueille 17 votes favorables et une abstention*

<b>10</b>	<b>AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)</b>
-----------	--

Jean-Luc MARTINEZ informe que l'établissement, en vertu d'une ordonnance du 26 septembre 2014, a l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée correspondant à l'ancien Schéma directeur d'accessibilité (SDA) du musée présenté plusieurs fois au Comité des investissements. Conformément à la loi, cet agenda d'accessibilité doit être déposé en préfecture.

Karim MOUTTALIB rappelle que l'agenda d'accessibilité est un sujet important pour l'établissement qui se doit de progresser sur ce sujet. En témoigne ainsi l'accès aux bâtiments, qui fait partie d'un grand nombre de non-conformités relevées au sein du musée. Même si le caractère historique du bâtiment explique grandement ce constat, le Louvre ne doit pas s'abriter derrière cela et doit engager des mesures pour améliorer cette accessibilité. Ceci pourrait nécessiter des moyens importants. L'évaluation réalisée par les services du Louvre fait un état d'un coût prévisionnel de près de 25 millions d'euros sur la période 2009 – 2024. Une partie de cet investissement est absorbable par l'établissement sur ses ressources propres mais la réalisation des travaux nécessitera, dans son intégralité, l'adjonction de ressources supplémentaires provenant d'un financement conjoint avec l'Etat, que l'administrateur général souhaiterait, *in fine*, à parité.

Sophie LEMONNIER rappelle que le SDA a été élaboré quelques années auparavant consécutivement à l'obligation faite au Louvre de déposer, avant le 31 décembre 2010, un diagnostic d'accessibilité à la préfecture de Police. Réalisé en 2010, ce diagnostic couvrait aussi bien les espaces ouverts au public que ceux relevant du Code du travail. Le SDA élaboré projetait un programme de travaux qui s'élevaient à 24,5 millions d'euros. La nouvelle loi de 2014 a contraint le Louvre à déposer à la préfecture de Police, le 25 septembre 2015, un programme de travaux pour les différents Etablissements recevant du public (ERP) et Installations ouvertes au public (IOP) : le Palais, les jardins du Carrousel et des Tuileries, le musée Delacroix ainsi que la partie occupée par les concessionnaires. Le montant de ces travaux, qui s'inscrit dans le budget global prévisionnel, est de 20,7 millions d'euros. La partie relevant du Code du travail n'est pas intégrée à cet agenda d'accessibilité.

Le Louvre a présenté à la préfecture de Police un projet stratégique qui explique la politique menée par le musée depuis 10 ans en faveur d'une sensibilisation au handicap (formation des agents pour un meilleur accueil des publics en situation de handicap, adaptation de l'ensemble des outils liés à la visite, etc.). Des mesures organisationnelles, sociales et culturelles ont été mises en place à destination des publics en situation de handicap.

Par ailleurs, des dossiers spécifiques sont déposés par ERP et IOP. La loi impose que le Louvre soit accessible dans un délai de trois ans ou que, en application d'un régime dérogatoire, les dossiers proposés justifient de la nécessité de porter ce délai à six ou neuf ans, dans certaines conditions. Le premier dossier déposé concerne le Palais et le Jardin des Tuileries, vaste domaine historique qui nécessite un grand nombre de mises en conformité. Celles-ci impliquant un budget très important et une mise en place extrêmement complexe, le Louvre a demandé à bénéficier d'un régime dérogatoire reportant le délai de livraison des espaces accessibles à neuf ans.

Le musée Delacroix présentant des installations plus réduites – un appartement, un jardin et un atelier – le Louvre n'a pas pu prétendre à un régime dérogatoire. Le musée sera donc rendu conforme dans un délai de trois ans.

Chacun des occupants du domaine du Louvre devra produire son agenda d'accessibilité programmée. Le Louvre a d'ores et déjà indiqué à la préfecture de Police la nature des liens qui existent entre tous les agendas qui lui parviendront, ainsi que la distinction entre les obligations qui relèvent du musée et celles qui incombent aux occupants du domaine.

Certains travaux ont déjà été mis en œuvre. Ainsi, au musée Delacroix, pour un montant de plus de 700 000 euros, la mise en accessibilité de l'appartement a pu être réalisée grâce à l'acquisition d'un logement mitoyen qui a permis la mise en place d'un nouvel accueil et d'un ascenseur.

2 000 points de non-conformités restent à lever. Ils sont répartis en plusieurs catégories. La première catégorie ne se valorise pas dans le document présenté à la préfecture de Police puisqu'elle est incluse dans tous les grands projets en cours ou à venir. Le projet Pyramide met par exemple en conformité les espaces qu'il restaure. Certaines opérations programmées permettent de mettre en conformité des lieux historiques complexes tels que le péristyle Turgot ou le péristyle Mollien ; des espaces entre les salles Lebrun et Jouvenet ; des Elévateurs pour personne à mobilité réduite (EPMR) entre des salles de peintures du deuxième étage.

L'augmentation du nombre de lux aussi bien dans les circulations verticales qu'horizontales et les questions d'éclairage en général représentent actuellement 31 % des points critiques. Les escaliers représentent quant à eux 11 % des points critiques. Le Louvre a lancé une étude portant sur 153 escaliers du musée. Une fois les conclusions de cette étude rendues, l'établissement mettra ces escaliers en conformité ou demandera des régimes dérogatoires supplémentaires si l'architecte en chef les juge utiles. Ces opérations seront réalisées au fil de l'eau, en fonction des budgets et de l'organisation des services.

L'agenda d'accessibilité programmée du musée Delacroix compte des travaux à réaliser dans la continuité de déplacements depuis la voie publique jusqu'à l'appartement. La cour qui appartient à la copropriété n'est pas conforme. Or, le musée Delacroix se trouve dans une situation de copropriété des espaces communs, ce qui ne lui laisse pas toute latitude pour programmer ses travaux.

Le dossier qui liste les occupants du Palais montre bien que le cheminement d'une personne vers le lieu auquel elle souhaite se rendre mobilise un grand nombre de parties prenantes pour la mise en conformité des espaces. Dans le Jardin des Tuileries, les cheminements et les rampes d'André Le Nôtre ne sont pas conformes. Le Louvre a prévu d'y installer des EPMR dont la mise en œuvre dans des lieux poussiéreux et sur des sols stabilisés ne manquera pas d'occasionner des difficultés techniques. L'établissement réfléchit également à un cheminement depuis la ligne 14 jusqu'aux différents services du jardin, ainsi qu'aux musées du Jeu de paume et de l'Orangerie.

La préfecture de Police n'a pas encore adressé de réponse à l'ensemble des dossiers qui lui ont été transmis. Elle ajoute que le Louvre avait précisé dans son projet stratégique que le montant global nécessaire à la réalisation des opérations ne pouvait pas exclusivement provenir de la trésorerie de l'établissement.

Jean-Luc MARTINEZ pointe la qualité du travail ardu de diagnostic effectué et le défi que le Louvre aura à relever pour cette mise en conformité.

Christopher MILES salue au nom de la ministre de la Culture, la démarche du Louvre, qui est ancienne et qui s'appuie sur un acquis important de mise en accessibilité du musée au bénéfice de toutes les personnes en situation de handicap. Cette démarche, dont l'initiative remonte à la mise en place du projet Grand Louvre, répond à une forme d'échec représenté par le dispositif de la loi dite « Chirac » qui décréait une mise en accessibilité immédiate à une date donnée. Ce nouveau dispositif législatif prévoit quant à lui une mise en accessibilité progressive, reposant sur un diagnostic des points forts et des points faibles de l'établissement, avec des possibilités dérogatoires. Il salue le travail du Louvre qui a permis le dépôt de ces dossiers à la préfecture de Police. Il est impossible à ce stade de préjuger des réponses qui seront apportées par cette dernière, compte tenu notamment du nombre de demandes qu'ils ont à traiter mais également de la nécessité qu'un certain nombre d'établissements soient considérés comme exemplaires. Les services préfectoraux ont réduit les dates de dérogation possibles. Il conviendra que le Louvre et l'Etat puissent mener ensemble les négociations avec la préfecture de Police et se mettent en état de respecter les délais une fois qu'ils auront été signifiés. Il convient que l'Etat participe au financement de la mise en place de cette accessibilité. Son niveau de participation et le calendrier de financement qui s'ensuivra feront l'objet d'une discussion usuelle avec les services du ministère des Finances dans le cadre d'un PPI. Tous les efforts seront consentis afin que le meilleur taux de financement soit affecté à ces travaux, compte tenu notamment de la priorité affichée par l'Etat de l'accessibilité des publics en situation de handicap.

Jean-Luc MARTINEZ remercie Christopher MILES pour l'expression de son soutien.

Philippe LONNE salue l'important travail de diagnostic qui a été réalisé par les services du Louvre. Il souligne la nécessité de rediscuter de ce chantier dans le cadre du Comité des investissements. Il prend note de la demande d'un financement conjoint avec l'Etat, mais il estime que le sujet, transverse à l'ensemble des établissements publics du champ culturel, est déjà financé en partie par la subvention globale que l'Etat verse au musée et que le musée bénéficie de ressources substantielles. Par ailleurs, il réaffirme la nécessité de respecter cet objectif de mise en accessibilité et invite à ce titre à une priorisation menée au niveau des investissements pluriannuels.

Jean-Luc MARTINEZ répond qu'il sera difficile pour le musée du Louvre de choisir entre les risques d'incendie et l'accessibilité. Il se réjouit que l'Etat demande au musée de mettre en conformité les bâtiments historiques pour mieux accueillir tous les publics mais rappelle que le Louvre doit aussi faire face à d'autres priorités telles que l'entretien d'un bâtiment ancien. Il souligne que l'absence d'investissements dans le renouvellement des équipements et la maintenance de ce bâtiment conduirait à grever l'avenir du musée.

Xavier FEMEL explique que son organisation syndicale s'abstiendra sur ce vote, non pas en raison d'un désintérêt pour le projet d'accessibilité mais parce qu'elle souhaite pouvoir se prononcer sur des éléments plus précis, notamment budgétaires. La CGT se montrera par conséquent attentive à la répartition de l'effort budgétaire entre l'Etat et le musée.

Pierre ZINENBERG exprime son accord sur la nécessité d'une mise en conformité de l'accès au musée mais conditionne son jugement, à l'instar de son collègue Xavier FEMEL, à la répartition

budgétaire qui sera arbitrée ainsi qu'à la réponse qu'apportera la préfecture de Police sur la question de l'agenda. Pour l'ensemble de ces raisons, il s'abstiendra également sur ce vote.

**18 membres votants**

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve l'agenda d'accessibilité programmée du musée du Louvre**

*La délibération recueille 15 votes favorables et 3 abstentions*

<b>11</b>	<b>STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET SOCIALE DES ORGANISATIONS (RSO) ET DU PLAN D'ACTION TRIENNAL</b>
-----------	--

Jean-Luc MARTINEZ informe que le Louvre a introduit dans le Contrat d'objectif et de performance (COP) une stratégie en matière de RSO. Il cède la parole à Pascal PERRAULT sur ce sujet.

Pascal PERRAULT rappelle que la RSO s'intègre dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable actée par le Gouvernement en février 2015. La RSO a pour objet de réunir dans un document unique un ensemble d'actions pour la plupart déjà engagées mais qu'il s'agit de mettre en cohérence, de préciser et de doter d'indicateurs de suivi.

Le ministère de la Culture a décliné cette stratégie au travers de trois volets :

- un volet social
- un volet sociétal
- un volet environnemental.

Concernant la responsabilité sociale du Louvre, il s'agit par exemple de recruter des agents au sein de publics éloignés de l'emploi, conformément au dispositif mis en place par le Gouvernement, d'intégrer des personnes en situation de handicap dans les effectifs du musée en respectant le taux de 6 % préconisé au niveau national, d'assurer l'égalité hommes / femmes, d'améliorer la qualité de vie au travail, etc.

Concernant la responsabilité sociétale du Louvre, il s'agit de faire en sorte que l'apport culturel puisse contribuer à l'épanouissement personnel de l'ensemble des citoyens en améliorant le cadre de vie des populations et en menant des actions ciblées en direction de publics éloignés de la culture (personnes incarcérées, personnes malades, public du champ social, etc.).

Concernant la responsabilité environnementale, il s'agit de réaliser des économies d'énergie au travers d'une politique d'investissement adéquate. Les armoires de traitement d'air font par exemple partie des préoccupations environnementales. Le Louvre s'est également fixé des objectifs pour le tri des déchets ou d'économie en matière d'utilisation de ressources rares.

Cette stratégie triennale est développée à travers un plan d'actions. Des fiches actions y sont annexées et précisent les cibles et les objectifs de cette stratégie ainsi que les indicateurs de suivi annuels que le ministère de la Culture analysera.

Christopher MILES rend hommage à l'action du Louvre qui figure parmi les premiers établissements à présenter une démarche totalement intégrée en faveur d'une responsabilité sociale des organisations, avec la prise en compte des aspects tant sociaux qu'environnementaux. Il rappelle que le Louvre est à la fois un domaine et un biotope. La diversité de mesures proposées telles que le nettoyage des fossés des Tuileries par des caprins ou la réduction de la population de corneilles peut prêter à sourire mais Christopher MILES considère qu'elles constituent de véritables enjeux. Par ailleurs, à l'occasion de l'anniversaire prochain des 30 ans de l'opération Grand Louvre et face à la nécessité de renouveler en profondeur certains des équipements techniques, la démarche de RSO sera très utile et complétera avantageusement le projet scientifique et culturel et le COP de l'établissement. Christopher MILES salue les indicateurs suivants : le taux d'insertion des personnes handicapées qui passe de 1 % à 6 %, les prévisions de recrutement de personnes en contrat aidé ou en apprentissage et le calcul à venir du bilan carbone du Louvre. Il se félicite également de la participation de l'ensemble des personnels à la démarche de RSO qui a largement contribué à sa réussite.

Jean-Luc MARTINEZ remercie Christopher MILES pour son soutien.

Alexandra KARDIANOU-MICHEL souhaite que la stratégie RSO soit partagée avec l'ensemble des instances du Louvre à l'instar de l'agenda d'accessibilité programmée. En effet, le document est très riche mais ne fait qu'ouvrir des horizons et pourrait être davantage défini et développé lors de groupes de travail notamment.

Jean-Luc MARTINEZ acquiesce à la proposition d'Alexandra KARDIANOU-MICHEL.

Pierre ZINENBERG exprime son accord de principe sur les orientations développées dans le document. Il souhaite néanmoins souligner que ces orientations obéissent à un principe de réalité. Par exemple, les contrats aidés devront faire l'objet de mesures et d'attentions particulières afin qu'ils soient parfaitement intégrés à la vie de l'établissement. Il note que ces dispositions ne sont pas toujours prises par le Louvre. Le tri des déchets pâtit des mêmes carences. En effet, bien que les agents du Louvre effectuent correctement ce tri, il arrive que l'entreprise prestataire réunisse les déchets au sein d'une même benne, faute d'un suivi effectif des consignes. Il rappelle que la venue des visiteurs étrangers par avion génère un bilan carbone aux résultats contradictoires avec les objectifs de la COP21. Il en appelle à de profonds changements de comportement permettant d'incarner les principes louables en réalités mesurables dans la société.

Jean-Luc MARTINEZ remercie Pierre ZINENBERG et précise que sans formalisation stratégique il n'existe pas de suivi possible.

**18 membres votants**

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la mise en place d'une stratégie de RSO**

*La délibération recueille 17 votes favorables et 1 abstention*

<b>12</b>	<b>MISE A DISPOSITION SANS REMBOURSEMENT D'UN AGENT DU MUSEE AUPRES DE L'INHA</b>
-----------	---

Karim MOUTTALIB informe que la mise à disposition visée par la délibération se déroule dans le cadre des missions effectuées par le Louvre auprès de l'INHA dont il est prévu que les fonds fusionnent avec ceux de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMNM). Un conservateur des bibliothèques mis à disposition par le Louvre sera chargé de suivre l'opération auprès de l'INHA pour une durée d'un an renouvelable.

Jean-Luc MARTINEZ propose de passer au vote.

**17 membres votants (après le départ de Mme Véronique Cayla)**

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la mise à disposition d'un agent du musée auprès de l'INHA.**

*La délibération recueille l'unanimité*

13

**ABROGATION DE LA DELIBERATION DU CA DU 27 JUIN 2014 RELATIVE A  
L'ADOPTION DE NOUVELLES REGLES DE GESTION DES IMMOBILISATIONS ET  
ADOPTION DE NOUVEAUX SEUILS D'IMMOBILISATION**

Karim MOUTTALIB indique que dans le cadre du décret relatif à la GBCP et de la mise en place du nouveau recueil des normes comptables, les règles relatives à la gestion des immobilisations connaissent une nouvelle évolution notamment sur les comptes de comptabilisation des immobilisations. Ces évolutions ne sont pas à ce jour totalement finalisées.

Dans ce contexte, le musée du Louvre souhaite poursuivre les travaux de fiabilisation des encours d'immobilisations. Afin de ne pas effectuer la mise à jour des comptes d'immobilisations en cours selon des règles qui seront amenées à évoluer dès le 1er janvier 2016 (et plus particulièrement les durées d'amortissement), le musée du Louvre propose donc d'abroger la délibération prise par le conseil d'administration 27 juin 2014 pour permettre d'effectuer ces opérations selon des règles uniformes entre les immobilisations objet de ces corrections et les immobilisations déjà comptabilisées.

Au cours de l'année 2016, le musée du Louvre présentera au conseil d'administration les nouvelles règles de gestion des immobilisations qui pourront être appliquées à l'ensemble des immobilisations et qui nécessiteront de procéder à des retraitements comptables ayant un impact sur les exercices antérieurs.

Jean-Luc MARTINEZ propose de passer au vote.

*17 membres votants*

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve l'abrogation de la délibération du CA du 27 juin 2014 relative à l'adoption de nouvelles règles de gestion des immobilisations et adoption de nouveaux seuils d'immobilisation**

*La délibération recueille l'unanimité*

14

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

Karim MOUTTALIB informe que la délibération concerne une admission en non-valeur d'une somme que le musée n'a pas été en mesure de recouvrer. Un agent contractuel occasionnel s'est en effet vu verser abusivement sa rémunération pendant près d'un an après expiration de son contrat au 30 novembre 2007. La dette contractée par l'agent en question est de 9 924 euros. L'agent comptable, malgré ses efforts, n'a pas été en mesure de faire aboutir la démarche de recouvrement. En conséquence, il est demandé au CA d'admettre en non-valeur la somme incriminée.

Jean-Luc MARTINEZ propose de passer au vote.

*17 membres votants*

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve l'admission en non-valeur de la somme de 9 924,17 euros**

*La délibération recueille l'unanimité*

15

**PROPOSITION DE NOMINATION DES PERSONNES QUALIFIEES DU CA DU FONDS DE DOTATION DU MUSEE DU LOUVRE**

16

**MODIFICATIONS DES STATUTS DU FONDS DE DOTATION DU MUSEE DU LOUVRE**

Jean-Luc MARTINEZ rappelle que la direction du Louvre a souhaité verser au dossier deux délibérations supplémentaires concernant le CA du fonds de dotation du musée du Louvre. Il précise que Mme WEILL a quitté la séance en raison de ses liens professionnels avec Henri de Castries, membre du CA du fonds de dotation. Il est proposé de modifier les statuts du fonds afin de permettre le renouvellement de certains de ses membres au Comité des Investissements, dans le sens d'une stabilité profitable à sa bonne gestion.

Karim MOUTTALIB rappelle que le fonds de dotation est constitué d'un CA et d'un Comité d'investissement.

La première délibération concerne le CA du fonds de dotation. Celui-ci définit la politique de gestion financière du Louvre et arrête le quantum des ressources disponibles du fonds qui sont affectées au Louvre pour investissement. Il est composé de six membres : trois membres émanant du musée et trois personnes qualifiées mandatées pour une durée de trois ans renouvelables deux fois. Les trois personnes qualifiées ont été nommées en 2009 :

- Mme Victoria J. BJORKLUND, avocate associée chez Simpson Thacher & Bartlett LLP
- M. Jean BONNA
- M. Henri de CASTRIES.

Mme Victoria J. BJORKLUND a révélé qu'elle ne souhaitait pas présenter à nouveau sa candidature pour des raisons personnelles. Il vous est proposé en remplacement la nomination de M. Lionel SAUVAGE, établi aux Etats-Unis, vice-président de Capital International Limited, également administrateur de la Société des Amis du Louvre et membres des American Friends of the Louvre.

La seconde délibération concerne le Comité d'investissement du fonds. Ce dernier possède des règles de renouvellement et de durée de mandats distinctes de celles du CA, ce que la direction du Louvre déplore eu égard à sa volonté de garantir une forme de stabilité au sein de cet organe. En effet, le mandat au sein du Comité d'investissement est de trois ans renouvelable une fois seulement. Cette instance est très importante dans le sens où elle éclaire les investissements effectués pour un fonds dont l'encours avoisine les 180 millions d'euros. Il est proposé que le mandat des quatre membres du comité qui arrive à échéance en décembre 2015 puisse être renouvelé comme c'est le cas pour celui de leurs homologues du CA.

*16 membres votants (Mme Véronique Weil sortie)*

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la nomination de M. Lionel SAUVAGE au titre de personne qualifiée au CA du fonds de dotation du Louvre**

*La délibération recueille l'unanimité*

**Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve la modification des statuts du fonds de dotation du Louvre**

*La délibération recueille l'unanimité*

## **POUR INFORMATION**

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU PLAN D'ACTION ACHAT 2016</b>
----------	---

<b>2</b>	<b>PRESENTATION DE PLAN DE RECHERCHE</b>
----------	--

Jean-Luc MARTINEZ signale qu'en raison de l'heure tardive il se bornera à recueillir d'éventuelles questions concernant le plan de recherche et le Plan d'action achat (PAA) pour l'année 2016.

<b>3</b>	<b>PRESENTATION DE LA POLITIQUE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU MUSEE POUR L'ANNEE 2016</b>
----------	---

Jean-Luc MARTINEZ présente Anne-Laure BEATRIX, directrice des relations extérieures, qui intervient pour une présentation de la politique artistique et culturelle du Louvre. Il rappelle que le ministère de la culture avait confié au Louvre une liste de préconisations en matière d'éducation artistique qui avait ensuite fait l'objet de la remise d'un rapport à Mme la ministre. L'une de ces préconisations demandait au CA de l'établissement de procéder à un bilan annuel de l'éducation artistique et culturelle. Jean-Luc MARTINEZ salue également la présence de Frédérique LESEUR, sous-directrice en charge de l'éducation artistique et culturelle au Louvre et de Cyril GOUYETTE, chef de l'unité éducation artistique du musée.

Anne-Laure BEATRIX rappelle que la politique d'éducation artistique s'inscrit dans le cadre de la mission portée conjointement par le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture. L'ambition du musée en la matière a été renouvelée par le projet scientifique et culturel. Pour incarner cette ambition, un nouveau projet a vu le jour en 2015 : la Petite Galerie. Celui-ci a permis de créer un tout nouveau lieu d'exposition situé dans l'aile Richelieu, constituant un espace privilégié d'initiation à l'art, une véritable école du regard, offrant des clés de lecture des œuvres et des collections. La première exposition a été inaugurée au mois d'octobre sur le thème des mythes fondateurs, d'Hercule à Dark Vador. Elle court jusqu'au 4 juillet 2016. Cette exposition a été montée en partenariat avec le musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, le musée du Quai Branly, le Centre Pompidou et la Cinémathèque française. A travers ce projet, il s'agit d'offrir les meilleures conditions d'une éducation à l'art.

Un travail a été mené avec les agents de surveillance du musée du Louvre afin qu'ils soient les premiers médiateurs auprès des visiteurs de ce nouvel espace. La carte « Louvre Professionnels » a également été créée afin de réunir une communauté éducative et organiser des relais au sein de l'Education nationale pour valoriser la Petite Galerie auprès du public scolaire. La Petite Galerie présente une scénographie innovante et ludique à destination du jeune public, caractérisée par un discours simple, un graphisme attrayant, des échantillons de matériaux manipulables et une série de repères géographiques et historiques. Un livret d'exposition est mis à la libre disposition des familles.

La Petite Galerie est accessible à tous les publics ; un livre tactile est disponible à destination des publics malvoyants qui bénéficient également d'une médiation conçue pour eux et pour les publics malentendants.

Une offre culturelle et pédagogique est bien évidemment reliée à la création de ce projet avec des visites pour les familles et des formations dédiées pour les relais et enseignants concernés mais également un programme spécifique hébergé à l'auditorium – les mercredis de la Petite Galerie – animé par un journaliste. Celui-ci proposera chaque premier mercredi du mois une table ronde et des sujets orientés grand public autour du thème de l'exposition.

Tous les partenariats qui concernent la politique artistique et culturelle du Louvre – lié à une soixantaine d'établissements situés majoritairement en zone d'éducation prioritaire (ZEP) – ont été revisités afin de leur permettre de se nourrir du projet de la Petite Galerie et de le nourrir en retour. Ainsi, l'ensemble de l'offre Louvre est ordonné autour de cette colonne vertébrale. Le projet est voué à être pérenne puisque l'exposition inaugurée en 2015 connaîtra une deuxième saison en octobre 2016 organisée autour d'un autre thème et qu'elle aura vocation à être renouvelée chaque année.

Le musée a également créé des supports éditoriaux pour faciliter l'appropriation de l'histoire de l'art à l'école. Il met à disposition des malettes pédagogiques, participe à la publication de textes et de documents pour la classe et alimente le site « éduthèque ». Au sein de la Petite Galerie un catalogue et un livret à destination du jeune public a été édité en 2015.

Anne-Laure BEATRIX signale que le musée a développé des partenariats lui permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics. Ainsi, le Louvre a signé en 2014 une convention avec l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (APHP) et a procédé à une belle installation d'œuvres au sein de l'hôpital Charles-Foix. Un nombre significatif d'hôpitaux sont liés au Louvre dans cette opération. Le Louvre poursuit également sa collaboration avec la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et renouvellera sa participation à l'opération Paris-Plages en 2016. En outre, l'opération « Aux portes du temps » sera elle aussi liée aux thèmes des mythes fondateurs abordés dans le cadre de la Petite Galerie.

Jean-Luc MARTINEZ salue la cohésion des services et la cohérence de leur action qui a permis la création du projet Petite Galerie. Ce dernier donne davantage de visibilité aux actions entreprises en matière de formation des enseignants et des relais, d'accueil du public en situation de handicap, mais confère également de la cohérence à l'action du Louvre en direction des milieux pénitentiaires et hospitaliers. Le Président-directeur souligne également les actions menées en ce qui concerne la Direction de l'accueil du public et de la surveillance (DAPS) qui visent à former progressivement son personnel aux missions de médiation. Jean-Luc MARTINEZ y voit un signe d'espérance dans l'optique d'une transformation des métiers tenant particulièrement à cœur aux agents du musée.

Blandine CHAVANNE salue l'excellence de l'initiative que constitue la Petite Galerie, notamment en termes de démocratisation culturelle. Le département des publics du MCC y est extrêmement attaché et suivra son développement avec beaucoup d'attention. Elle signale que la Petite Galerie ne trouvera son achèvement que lorsque le Louvre pourra disposer de son studio dédié aux ateliers pédagogiques. Elle souhaite que le département des publics soit associé au bilan qui en sera réalisé.

Véronique CAYLA félicite le Louvre pour cette initiative extraordinaire et demande si l'établissement estime que sa création fait l'objet d'une communication importante, recueille un nombre de participants suffisants ou peut être utilisée dans le cadre de l'ouverture des mardis ou des nocturnes.

Anne-Laure BEATRIX souligne les efforts consentis sur le volet communicationnel. En effet, le format d'exposition est nouveau et nécessite une communication importante. Le succès de fréquentation pendant les vacances de la Toussaint a dépassé les espérances de l'établissement. Elle assure que les efforts seront poursuivis pendant les vacances de février afin d'attirer un maximum de public jusqu'à l'été. La Petite Galerie constituera le cœur de l'offre proposée le mardi car ses conditions d'accès et de visite sont les plus confortables.

Françoise BENHAMOU manifeste son enthousiasme à propos du projet qu'elle trouve en adéquation avec les valeurs de la démocratisation de la culture et la nécessité de mettre les plus jeunes en contact avec l'art.

Antoine TCHEKHOFF souligne le déficit d'intérêt des enfants et des jeunes adolescents pour les musées et le patrimoine au bénéfice des supports multimédias. Il espère que les outils innovants de la Petite Galerie pourront infléchir la tendance et souligne l'ampleur de la démarche.

Jean-Luc MARTINEZ se dit conscient de sa mission de reconquête de ce public. Il souligne le fait que la médiation numérique a été, à dessein, très limitée au sein de cet espace ; ce afin de favoriser la rencontre du public avec les œuvres. Il estime que le problème ne réside pas uniquement dans le désintérêt des jeunes générations pour le musée mais aussi dans la désertion de leurs parents et des actifs. Avec ce projet, il souhaite montrer qu'il est possible de venir au musée, même pour une heure, avec des amis, et considère que la Petite Galerie peut servir d'initiation progressive.

Christopher MILES acquiesce au diagnostic du Président-directeur en ajoutant que la Petite Galerie devra être l'antichambre de la visite de la Grande Galerie. En cela, elle ne doit pas rester un espace cantonné mais ouvrir sur l'ensemble des collections. Il souhaite disposer pour la prochaine évocation du projet d'éléments quantitatifs portant sur la fréquentation permettant d'apprécier la réussite du projet.

Pierre ZINENBERG juge que la Petite Galerie rejoint les préoccupations du personnel en matière de définition de la notion de service public culturel, à l'opposé des rapports réducteurs sur la fréquentation ou la réussite commerciale. Il rappelle que le souhait de voir les agents impliqués dans le développement de cette mission de service public avait été évoqué en CT et précise que les agents de surveillance qui travaillent à la Petite Galerie sont très heureux de leur sort.

Karine SETTON-JOURNO salue le choix judicieux du Louvre de ne pas avoir eu peur d'utiliser un personnage moderne placé en miroir d'un mythe ancien et dont la popularité actuelle ne manquera pas de motiver le public à se rendre à la Petite Galerie.

Jean-Luc MARTINEZ suggère de réaliser le bilan de l'expérience dans un an.

Jean-Luc MARTINEZ remercie les membres du conseil et indique que la date du premier CA de l'année 2016 leur sera précisée le plus rapidement possible.

*La séance est close à 12h38*

**Jean-Luc MARTINEZ**  
**Président-directeur du musée du Louvre**